

Parentalité et emploi : des écarts de genre accrus dans les ménages les moins qualifiés

En 2025, en France, les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans sans responsabilités familiales ont des taux d'emploi similaires, autour de 82 %. Cependant, en présence d'enfants dont ils ont la responsabilité, celui des hommes atteint 90,7 % quand celui des femmes n'est plus que de 77,6 %, soit un écart de 13,1 points.

Ces écarts de taux d'emploi selon le genre sont plus forts pour les ménages les moins qualifiés : ils s'échelonnent de 5 points parmi les ménages à dominante cadre à 20 points parmi les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. En effet, les hommes ayant des responsabilités familiales sont plus souvent en emploi que ceux qui n'en ont pas, alors que c'est l'inverse pour les femmes (sauf dans les ménages à dominante cadre), et ces écarts de taux d'emploi liés aux responsabilités familiales sont d'autant plus forts que les ménages sont dans des positions professionnelles peu qualifiées.

Parmi les personnes qui restent en emploi tout en ayant des responsabilités familiales, celles qui appartiennent aux ménages les plus qualifiés déclarent plus souvent que leurs responsabilités familiales ont eu des conséquences sur leur situation professionnelle actuelle. Ces conséquences sont plus fréquentes et plus marquées pour les femmes. Une femme sur deux, contre un homme sur trois, déclare de telles conséquences. Les hommes sont cependant presque aussi nombreux que les femmes à déclarer des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. Dans les ménages les plus qualifiés, le maintien en emploi des femmes est associé à des possibilités d'adaptation de leur travail plus grandes (horaires, temps de travail, etc.), ainsi qu'à un recours plus fréquent aux services de garde formels.

En France, en 2025, 12,2 millions d'hommes et 12,7 millions de femmes vivant dans 16,7 millions de logements sont âgés de 25 à 54 ans d'après l'enquête Emploi [► sources](#). Parmi eux, 5,7 millions d'hommes et 6,6 millions de femmes vivant dans 7,3 millions de logements ont des **responsabilités familiales**, c'est-à-dire qu'ils vivent avec ou s'occupent régulièrement d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 15 ans, soit 47 % des hommes et 52 % des femmes de cette tranche d'âge.

Avec des responsabilités familiales, le taux d'emploi des hommes est 13,1 points plus élevé que celui des femmes

Les hommes et les femmes âgés de 25 à 54 ans n'ayant pas de responsabilités familiales ont presque le même **taux d'emploi** : 82,2 % pour les femmes et 82,3 % pour les hommes en 2025 [► figure 1](#). Lorsqu'ils ont des responsabilités familiales, 90,7 % des hommes sont en emploi, contre 77,6 % des femmes, soit un écart de 13,1 points. En effet, d'une part les hommes avec des responsabilités familiales ont un taux d'emploi supérieur de 8,4 points aux hommes qui n'en ont pas [► figure 2](#). D'autre part, les femmes ayant des responsabilités familiales ont un taux d'emploi inférieur de 4,6 points à celles qui n'en ont pas, et même de 8,2 points pour celles s'occupant d'au moins un enfant de moins de 6 ans (74,0 % d'entre elles sont en emploi). Le constat reste ainsi similaire à celui dressé en 2018 à partir de la précédente édition du module complémentaire de l'enquête Emploi portant sur la conciliation entre vie familiale et professionnelle [\[Bentoudja, Razafindranovona, 2020\]](#) [► sources](#). Ces différences genrées relativement à l'activité et l'emploi s'inscrivent en effet dans le temps long. De fait, si les profils d'activité se sont rapprochés entre les femmes et les hommes depuis cinquante ans, la situation familiale, et particulièrement la présence d'enfants, continue de faire une différence [\[Algava, Bloch, 2022\]](#). Pour les hommes comme pour les femmes, les écarts ne s'expliquent pas par des différences d'âge ou de profession exercée entre individus ayant des responsabilités familiales et individus n'en ayant pas. Ils s'interprètent comme une forme de spécialisation des conjoints, consécutive à la réorganisation des temps de vie lors de l'arrivée d'un enfant, sous l'effet de normes de genre [\[Pailhé, Solaz, 2010\]](#).

► 1. Taux d'emploi des personnes avec ou sans responsabilités familiales, selon le sexe et le groupe socioprofessionnel du ménage

en %

Groupe socioprofessionnel du ménage	Part de la population	Taux d'emploi		
		Femmes	Hommes	Ensemble
Dominante cadre				
Sans responsabilités familiales	14	89,5	93,3	91,4
Avec responsabilités familiales	21	91,1	95,9	93,5
Dominante intermédiaire				
Sans responsabilités familiales	23	88,2	90,9	89,6
Avec responsabilités familiales	20	88,5	95,3	91,8
Dominante petit indépendant				
Sans responsabilités familiales	7	79,3	87,7	83,7
Avec responsabilités familiales	8	75,8	91,0	83,3
Dominante employée				
Sans responsabilités familiales	22	86,4	84,6	85,5
Avec responsabilités familiales	21	81,4	92,9	86,7
Dominante ouvrière				
Sans responsabilités familiales	10	77,9	79,0	78,4
Avec responsabilités familiales	16	70,2	84,8	77,4
Monoactif d'employé ou d'ouvrier				
Sans responsabilités familiales	22	72,7	69,1	70,7
Avec responsabilités familiales	12	55,2	75,4	61,9
Ensemble des ménages				
Sans responsabilités familiales	100	82,2	82,3	82,3
Avec responsabilités familiales	100	77,6	90,7	83,7

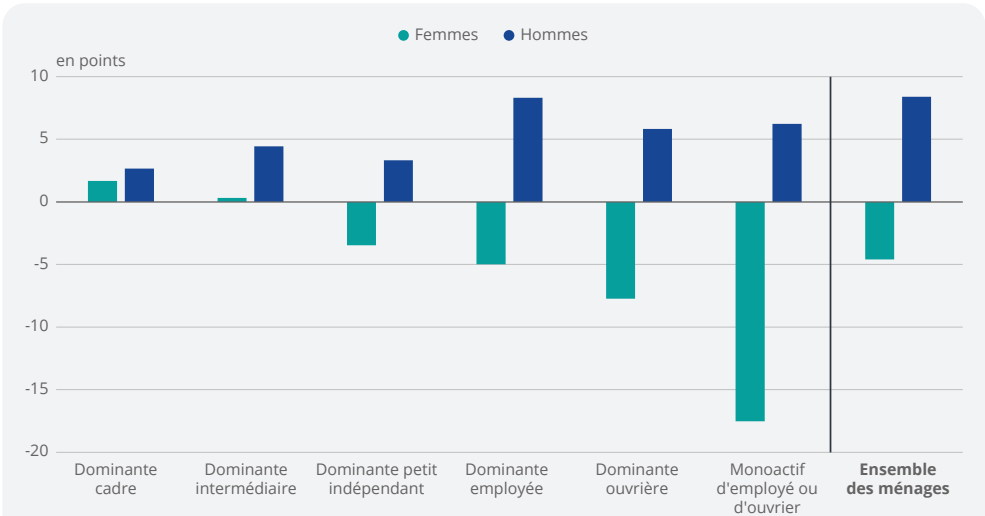
Note : Les individus appartenant à un ménage inactif (moins de 2 % des individus) ne sont pas représentés mais sont intégrés à l'ensemble.

Lecture : 14 % des personnes sans responsabilités familiales appartiennent à un ménage à dominante cadre. 89,5 % des femmes de ces ménages sont en emploi.

Champ : France, personnes âgées de 25 à 54 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire de l'enquête Emploi 2025.

► 2. Écart de taux d'emploi entre les personnes avec ou sans responsabilités familiales, selon le sexe et le groupe socioprofessionnel du ménage



Note : Les individus appartenant à un ménage inactif (moins de 2 % des individus) ne sont pas représentés mais sont intégrés à l'ensemble.

Lecture : Le taux d'emploi des hommes avec responsabilités familiales des ménages à dominante cadre est supérieur de 2,7 points au taux d'emploi des hommes sans responsabilités familiales de ces ménages.

Champ : France, personnes âgées de 25 à 54 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire de l'enquête Emploi 2025.

Ainsi, le taux d'inactivité des hommes avec des responsabilités familiales est deux fois moindre que celui des hommes sans responsabilités (4,8 % contre 10,4 %) et la part de chômeurs est plus faible (4,4 % contre 7,3 %). À l'inverse, parmi les femmes, la part d'inactives est plus élevée de 5,3 points en présence de responsabilités familiales (17,1 % contre 11,8 %) mais la part de chômeuses est elle aussi plus faible de 0,7 point (5,3 % contre 6,0 %).

Parmi celles et ceux qui ont des responsabilités familiales, 70 % vivent en couple avec une personne qui est en emploi, une proportion similaire pour les hommes et les femmes. Les autres situations sont fortement genrées : 17 % des hommes vivent en couple avec une personne inactive ou au chômage alors que ce n'est le cas que de 8 % des femmes ; 22 % des femmes et 13 % des hommes ne vivent pas en couple.

Les personnes sans responsabilités familiales sont plus souvent dans des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier (22 % d'entre elles, contre 12 % pour celles qui ont des responsabilités familiales) (**PCS ménage**). Cela s'explique par le fait qu'elles sont plus fréquemment célibataires (52 % contre 18 %). Les personnes avec responsabilités familiales sont, quant à elles, plus souvent dans des ménages à dominante cadre (21 % contre 14 % pour celles qui n'ont pas de responsabilités familiales) ou ouvrière (16 % contre 10 %), des groupes qui ne contiennent par construction que des couples.

Les responsabilités familiales pénalisent d'autant plus l'emploi des femmes que le ménage est peu qualifié

Les hommes ayant des responsabilités familiales sont plus souvent en emploi que ceux n'en ayant pas, quel que soit le groupe socioprofessionnel de leur ménage. L'écart est plus faible pour les hommes des ménages à dominante cadre, intermédiaire ou « petit indépendant » (agriculteur, artisan, commerçant). Ces écarts plus réduits résultent de ce que les taux d'emploi des hommes sans responsabilités familiales de ces ménages sont déjà très élevés, supérieurs à 90 % dans les deux premiers groupes.

Pour les femmes, l'écart entre celles ayant des responsabilités familiales et celles n'en ayant pas est d'autant moins élevé que la position économique du ménage est favorisée.

Le taux d'emploi des femmes des ménages à dominante employée ayant des responsabilités familiales est 5 points inférieur à celles n'ayant pas de responsabilités, il l'est de 8 points pour celles des ménages à dominante ouvrière et de 18 points pour les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. L'écart pour les femmes des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier est le plus élevé et s'explique notamment par le faible taux d'emploi des mères isolées d'enfants de moins de 6 ans [[Makhzoum, 2025](#)].

À l'inverse, les femmes dans les ménages à dominante intermédiaire ont un taux d'emploi similaire qu'elles aient ou non des responsabilités familiales, et les femmes des ménages à dominante cadre ont même un taux d'emploi supérieur de 2 points lorsqu'elles ont des responsabilités familiales.

Ainsi, les écarts de taux d'emploi selon le genre en présence de responsabilités familiales sont plus forts pour les ménages dans les situations d'emploi les moins qualifiées : ils s'échelonnent de 5 points parmi les ménages à dominante cadre à 20 points parmi les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier en passant par 7 points pour les ménages à dominante intermédiaire, 11 points pour les ménages à dominante employée et 15 points pour les ménages à dominante petit indépendant ou ouvrière.

Le taux d'emploi d'un individu apparaît corrélé au groupe socioprofessionnel de son ménage, et donc de son éventuel conjoint, et pas seulement à sa propre catégorie : au sein des ménages à dominante cadre, les femmes avec des responsabilités familiales ont un taux d'emploi plus élevé, qu'elles soient elles-mêmes cadres ou d'une profession intermédiaire. À l'inverse, au sein d'un ménage à dominante employée, les femmes occupant des professions intermédiaires avec des responsabilités familiales ont un taux d'emploi moins élevé que celles qui n'en ont pas.

La spécificité des ménages à dominante cadre, pour lesquels le taux d'emploi des hommes mais aussi des femmes avec responsabilités familiales est plus élevé, s'accompagne d'un recours plus fréquent à des services formels de garde d'enfants : 59 % des ménages à dominante cadre ayant des responsabilités familiales déclarent recourir à des services de garde d'enfants contre 34 % des ménages à dominante ouvrière et 24 % des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. Au-delà de ces fortes différences dans le recours à des modes d'accueil payants, des différences d'ajustements pour assurer les charges

parentales selon la position socioprofessionnelle des ménages sont visibles : une réduction du temps de travail (hausse du temps partiel ou baisse des heures supplémentaires) ou bien une flexibilité organisationnelle dans le travail. Les femmes des ménages à dominante cadre sont notamment 66 % à déclarer pouvoir choisir leurs horaires au moins dans une certaine mesure, contre seulement 20 % dans les ménages à dominante ouvrière ► **figure 3**. Les conditions d'emploi des mères employées et ouvrières compliquent l'articulation entre vies professionnelle et familiale [Esteban, 2024].

► **3. Conditions de travail des personnes en emploi selon le sexe, l'existence de responsabilités familiales et le groupe socioprofessionnel du ménage**

a. Femmes

						en %
Groupe socioprofessionnel du ménage	Temps partiel, dont :	Temps partiel pour raison familiale	Plus de 40 heures par semaine	Possibilité de choisir ses horaires	Pratique le télétravail ¹	
Dominante cadre						
Avec responsabilités familiales	24	73	29	66	53	
Sans responsabilités familiales	14	16	32	68	50	
Dominante intermédiaire						
Avec responsabilités familiales	28	67	21	53	36	
Sans responsabilités familiales	14	8	31	62	42	
Dominante petit indépendant						
Avec responsabilités familiales	29	52	19	59	11	
Sans responsabilités familiales	21	9	30	63	9	
Dominante employée						
Avec responsabilités familiales	27	58	12	33	20	
Sans responsabilités familiales	16	9	16	36	20	
Dominante ouvrière						
Avec responsabilités familiales	37	56	8	20	5	
Sans responsabilités familiales	30	6	9	16	4	
Monoactif d'employé ou d'ouvrier						
Avec responsabilités familiales	37	43	6	23	9	
Sans responsabilités familiales	29	7	9	19	11	
Ensemble des ménages						
Avec responsabilités familiales	29	60	17	44	27	
Sans responsabilités familiales	19	8	21	44	26	

b. Hommes

						en %
Groupe socioprofessionnel du ménage	Temps partiel, dont :	Temps partiel pour raison familiale	Plus de 40 heures par semaine	Possibilité de choisir ses horaires	Pratique le télétravail ¹	
Dominante cadre						
Avec responsabilités familiales	5	41	51	80	59	
Sans responsabilités familiales	5	0	45	74	53	
Dominante intermédiaire						
Avec responsabilités familiales	5	35	43	66	37	
Sans responsabilités familiales	6	1	38	71	44	
Dominante petit indépendant						
Avec responsabilités familiales	6	13	55	76	1	
Sans responsabilités familiales	11	0	56	77	10	
Dominante employée						
Avec responsabilités familiales	5	36	19	34	9	
Sans responsabilités familiales	7	1	21	37	11	
Dominante ouvrière						
Avec responsabilités familiales	5	11	17	18	0	
Sans responsabilités familiales	6	2	11	20	1	
Monoactif d'employé ou d'ouvrier						
Avec responsabilités familiales	9	6	14	18	2	
Sans responsabilités familiales	11	2	11	18	3	
Ensemble des ménages						
Avec responsabilités familiales	5	27	34	52	25	
Sans responsabilités familiales	7	1	29	49	23	

1 Parmi les salariés uniquement.

Note : Les individus appartenant à un ménage inactif (moins de 2 % des individus) ne sont pas représentés mais sont intégrés à l'ensemble.

Lecture : 5 % des hommes en emploi, ayant des responsabilités familiales et appartenant à un ménage à dominante cadre sont à temps partiel.

Champ : France, personnes en emploi âgées de 25 à 54 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire de l'enquête Emploi 2025.

29 % des femmes en emploi et avec des responsabilités familiales sont à temps partiel

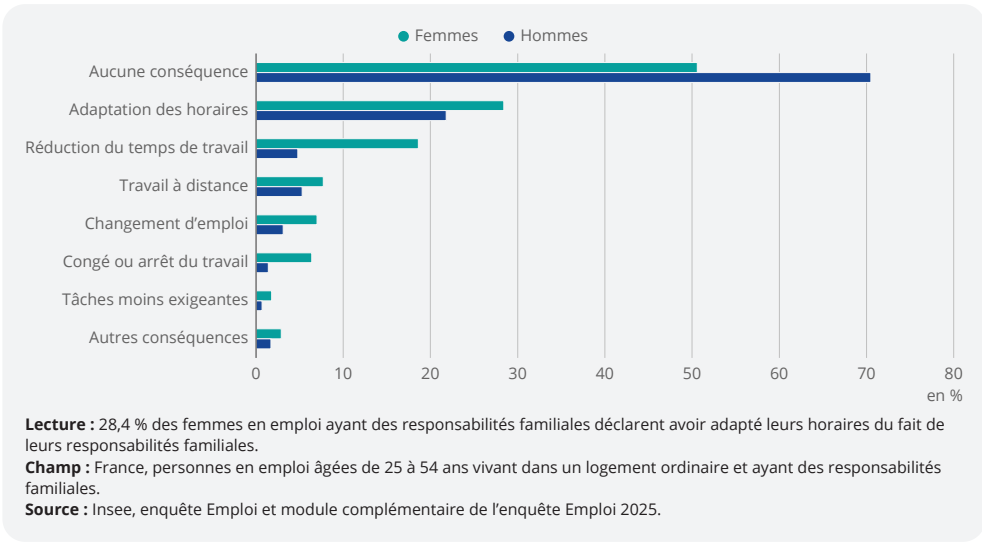
29 % des femmes en emploi qui ont des responsabilités familiales sont à temps partiel, c'est 10 points de plus qu'en l'absence de responsabilités familiales. À l'inverse, 5 % des hommes avec des responsabilités familiales sont à temps partiel, soit 2 points de moins que ceux sans responsabilités. Ainsi, sans responsabilités familiales, les femmes en emploi sont 2,6 fois plus souvent à temps partiel que les hommes alors qu'elles le sont 5,5 fois plus en présence de responsabilités familiales. La hausse du recours au temps partiel des femmes qui suit immédiatement la naissance d'un enfant s'inscrit donc, au moins pour une part d'entre elles, dans la durée [Erb et al., 2022]. Qu'elles aient ou non des responsabilités familiales, le temps partiel des femmes est plus fréquent parmi les ménages les moins qualifiés. Cependant, lorsqu'elles sont à temps partiel, les femmes avec des responsabilités familiales déclarent l'être plus souvent pour des raisons familiales dans les ménages les plus qualifiés : les trois quarts des femmes des ménages à dominante cadre à temps partiel le sont pour raisons familiales contre moins de la moitié des femmes des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier, ces dernières déclarant aussi plus souvent qu'elles souhaiteraient travailler plus (47 % contre 16 %).

Plus souvent à temps complet, les hommes avec des responsabilités familiales déclarent aussi plus souvent travailler habituellement plus de 40 heures par semaine : c'est le cas de 34 % d'entre eux, soit 5 points de plus qu'en l'absence de responsabilités familiales. Ces résultats corroborent ceux montrant qu'au sein des couples, juste après la naissance d'un enfant, le temps de travail des hommes augmente et celui des femmes baisse [Erb et al., 2022].

La moitié des femmes avec des responsabilités familiales déclarent des conséquences sur leur emploi

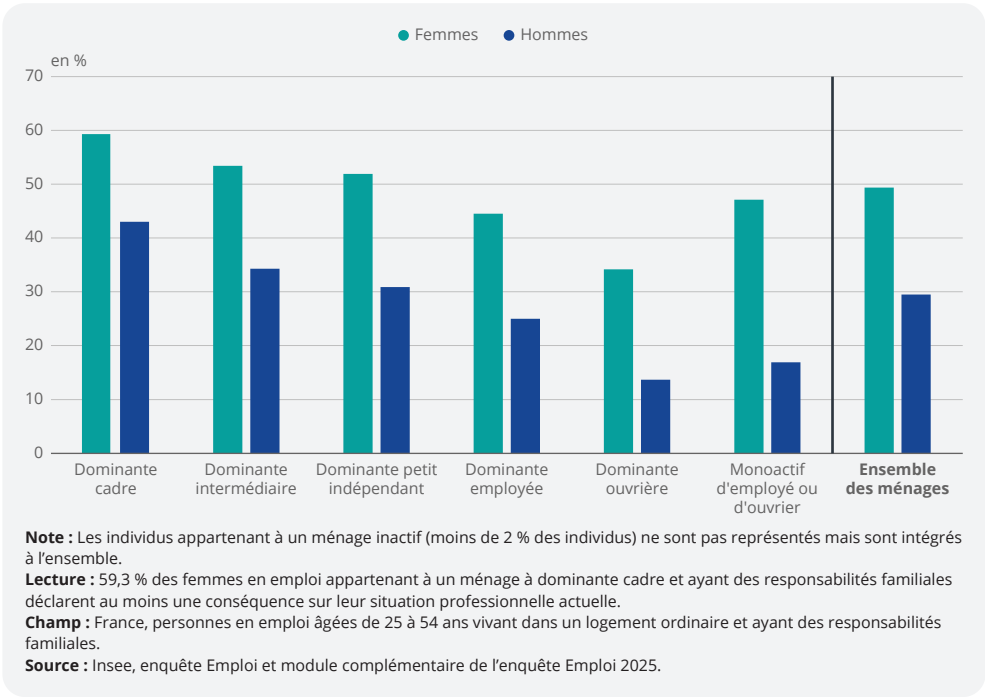
Les femmes en emploi déclarent plus souvent que les hommes que leurs responsabilités familiales ont eu des conséquences sur leur situation professionnelle actuelle : 49 % déclarent au moins une conséquence, contre 30 % des hommes ► **figure 4**. Cela reste vrai quels que soient l'âge et la PCS du ménage. L'adaptation des horaires est la conséquence la plus fréquemment citée, pour les femmes (28 %) comme pour les hommes (22 %). Les femmes se distinguent particulièrement par une réduction du temps de travail bien plus fréquente que pour les hommes : 19 % l'indiquent comme conséquence de ces responsabilités familiales, contre 5 % des hommes. 7 % des femmes (contre 3 % des hommes) déclarent même avoir changé d'emploi du fait de leurs responsabilités familiales.

► 4. Conséquences des responsabilités familiales sur la situation professionnelle selon le sexe



Pour les femmes comme pour les hommes, les membres des ménages les plus qualifiés déclarent plus souvent des conséquences de leurs responsabilités familiales sur leur emploi actuel. Ainsi, 59 % des femmes et 43 % des hommes des ménages à dominante cadre le font, contre 34 % des femmes et 14 % des hommes des ménages à dominante ouvrière ► **figure 5**. Le fait d'avoir adapté ses horaires est la principale différence entre les groupes de ménages : 34 % des ménages à dominante cadre et 27 % des ménages à dominante intermédiaire déclarent l'avoir fait, contre 19 % des ménages à dominante employée et 14 % des ménages à dominante ouvrière. Si ceci peut en partie s'expliquer par un temps de travail plus élevé pour les professions les plus qualifiées, qui peut nécessiter plus de marges d'ajustements, cela témoigne aussi d'une plus grande flexibilité et d'une autonomie dans l'organisation de leur travail, propices à leur maintien en emploi en présence de responsabilités familiales. Dans les ménages les moins qualifiés, l'ajustement passe plus souvent par une sortie de l'emploi [Esteban, 2024].

► **5. Part des individus déclarant au moins une conséquence sur leur situation professionnelle selon le sexe et le groupe socioprofessionnel du ménage**



Si les femmes déclarent plus souvent des conséquences que les hommes quelle que soit la PCS de leur ménage, l'ampleur de l'écart est particulièrement élevée parmi les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier (30 points contre 20 points en moyenne). Dans ces ménages, les femmes en emploi qui ont des responsabilités familiales sont dans 95 % des cas des familles monoparentales, alors que ce n'est le cas que de 65 % des hommes, les autres vivant donc en couple avec une personne qui n'a jamais été en emploi.

Comme les femmes, plus de la moitié des hommes déclarent avoir des difficultés de conciliation

La présence d'enfants complique l'articulation des sphères professionnelle et privée [Fontaine et al., 2025]. De fait, plus de la moitié des personnes en emploi avec des responsabilités familiales déclarent avoir des difficultés de conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale ► **figure 6**. Les difficultés les plus souvent mentionnées sont de longues journées de travail (17 %), un travail intense ou fatigant (14 %) et des horaires imprévisibles, fluctuants ou décalés (13 %).

► 6. Difficultés de conciliation entre l'emploi et la vie familiale parmi les personnes avec des responsabilités familiales

Difficultés de conciliation entre travail et vie familiale	Dominante cadre	Dominante intermédiaire	Dominante petit indépendant	Dominante employée	Dominante ouvrière	Monoactif d'employé ou d'ouvrier	en %	
							Ensemble des ménages Femmes	Hommes
Aucune difficulté	37	42	42	49	53	53	43	47
A des difficultés :	63	58	58	51	47	47	57	53
Horaires imprévisibles, fluctuants ou décalés	11	13	15	14	14	12	13	13
Longs trajets entre domicile et lieu de travail	13	10	5	9	6	7	9	10
Longues journées de travail	21	18	23	13	11	12	17	16
Travail intense ou fatigant	14	15	13	12	14	13	15	12
Autre difficulté due à la situation professionnelle	4	2	2	3	2	3	3	2

Note : Les individus appartenant à un ménage inactif (moins de 2 % des individus) ne sont pas représentés mais sont intégrés à l'ensemble.

Lecture : 63 % des individus en emploi des ménages à dominante cadre et ayant des responsabilités familiales déclarent avoir des difficultés de conciliation entre leur emploi actuel et leur vie familiale.

Champ : France, personnes en emploi âgées de 25 à 54 ans vivant dans un logement ordinaire et ayant des responsabilités familiales.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire de l'enquête Emploi 2025.

Lorsqu'ils ont des responsabilités familiales et qu'ils sont en emploi, les membres des ménages les plus qualifiés, ainsi que ceux des ménages à dominante petit indépendant, déclarent plus de difficultés de conciliation entre leur emploi actuel et leur vie familiale que les autres : 63 % des ménages à dominante cadre et 58 % des ménages à dominante intermédiaire ou petit indépendant, contre 47 % des ménages à dominante ouvrière. Ces ménages plus qualifiés mettent notamment plus souvent en avant que les autres leurs longues journées de travail ou les longs trajets pour se rendre au travail.

Les femmes déclarent un peu plus de difficultés de conciliation (57 % en moyenne) que les hommes (53 %), l'écart étant similaire entre les différents groupes de ménages, à l'exception là aussi des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier.

D'un groupe de ménages à l'autre, les principales difficultés déclarées par les femmes et les hommes ayant des responsabilités familiales sont proches, même si les premières déclarent plus souvent un travail fatigant, surtout dans les ménages à dominante cadre ou intermédiaire.

Le recours au télétravail n'est que peu lié à la présence de responsabilités familiales

Parmi les télétravailleurs qui ont des responsabilités familiales, 23 % déclarent que le travail à distance est une conséquence de celles-ci. Pour autant, la part de télétravailleurs est similaire avec ou sans responsabilités familiales : 26 % de télétravailleurs en présence de responsabilités familiales, contre 25 % en leur absence. Dans les deux cas, le télétravail concerne surtout les cadres et les professions intermédiaires, dans des proportions semblables : 56 % des personnes en emploi appartenant à un ménage à dominante cadre pratiquent le télétravail quand elles ont des responsabilités familiales contre 51 % quand elles n'en ont pas (respectivement 36 % et 43 % pour les ménages à dominante intermédiaire). Ce résultat est cohérent avec d'autres études mettant en avant un impact faible (pour les enfants de 6 à 17 ans) ou une absence d'impact (pour les enfants de moins de 6 ans) de la présence d'enfants sur le recours au télétravail [Askenazy et al., 2025].

► Encadré – Parents d'enfants ayant un handicap ou une maladie de longue durée : un impact encore plus fort sur l'emploi

Parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans ayant des responsabilités familiales, 7 % s'occupent d'au moins un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée qui nécessite une aide spécifique. Cette part s'élève à 4 % dans les ménages à dominante cadre, 6 % dans les ménages à dominante intermédiaire, 8 % dans les ménages à dominante petit indépendant, employée ou ouvrière et à 10 % dans les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. D'autres travaux ont montré que les parents d'enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur et vivent plus souvent en familles monoparentales [Buisson, De La Rosa, 2020 ; Blavet et al., 2023].

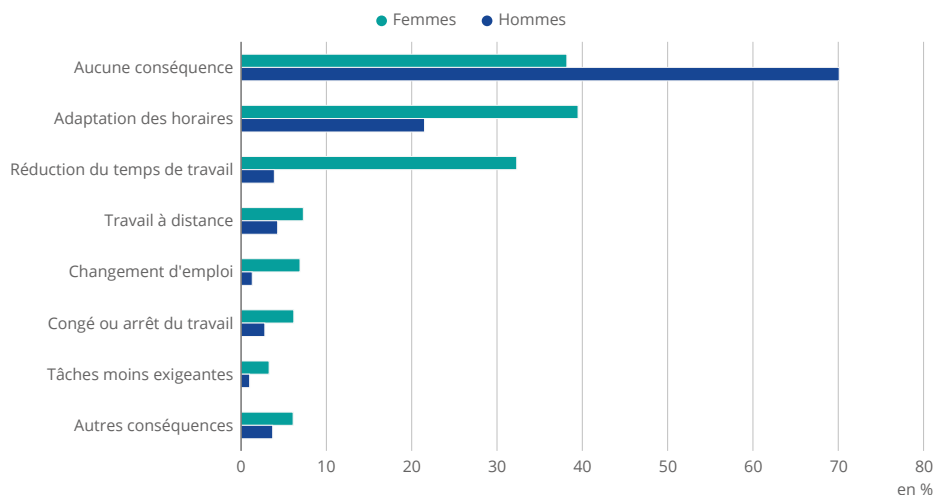
Le taux d'emploi des personnes concernées par des responsabilités familiales envers un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée est inférieur de 8 points au taux d'emploi moyen des personnes ayant des responsabilités familiales (3 points pour les hommes et 11 points pour les femmes).

Le taux d'emploi reste significativement plus faible à sexe, âge et PCS ménage donnés. Lorsqu'elles sont en emploi, les femmes concernées déclarent plus souvent avoir des difficultés de conciliation : 69 % contre 57 % des autres femmes ayant des responsabilités familiales. L'écart est porté pour moitié par le fait d'avoir un travail fatigant. De même, elles sont plus nombreuses à déclarer que ces responsabilités ont eu des conséquences sur leur emploi actuel (62 % contre 49 %), en particulier en matière de réduction du temps de travail (14 points de plus) et d'adaptation des horaires de travail (11 points également)

► figure.

À l'inverse, les hommes ayant des responsabilités familiales ne sont pas plus nombreux à déclarer des difficultés et des conséquences sur leur emploi lorsqu'ils s'occupent d'un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée.

Conséquences des responsabilités familiales des parents d'enfants ayant un handicap ou une maladie de longue durée sur la situation professionnelle selon le sexe



Lecture : 39,5 % des femmes en emploi ayant des responsabilités familiales envers un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée déclarent avoir adapté leurs horaires du fait de leurs responsabilités familiales.

Champ : France, personnes en emploi âgées de 25 à 54 ans vivant dans un logement ordinaire et ayant des responsabilités familiales envers au moins un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire de l'enquête Emploi 2025.

Si le recours au télétravail ne semble pas être une modalité d'ajustement, il peut éventuellement faciliter l'articulation entre vies privée et professionnelle [Beatriz, Erb, 2024]. Néanmoins, en tenant compte du sexe, de l'âge et de la PCS ménage, lorsqu'elles ont des responsabilités familiales, les personnes qui télétravaillent ne déclarent pas moins de difficultés de conciliation, ni moins de conséquences sur leur emploi actuel, que les personnes qui ne télétravaillent pas sur des postes qu'elles considèrent télétravaillables. En particulier, le recours au télétravail ne semble pas se substituer à une réduction du temps de travail : la part de personnes déclarant avoir réduit leur temps de travail du fait de responsabilités familiales est similaire pour celles qui télétravaillent (14 %) et celles qui ne télétravaillent pas tout en étant sur des postes compatibles avec le télétravail (12 %). ●

Auteur :

Alexis Barrau (Insee)

► Définitions

Toutes les personnes qui vivent avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 15 ans, le leur ou celui de leur conjoint, ont des **responsabilités familiales**. Sont aussi considérées comme ayant des responsabilités familiales les personnes qui ne vivent pas au quotidien avec leur(s) enfant(s) mais s'en occupent régulièrement, à raison de plusieurs heures par semaine en moyenne sur un mois. Ainsi, à titre d'exemple, les personnes qui n'ont pas la garde mais accueillent leur(s) enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires sont considérées comme ayant des responsabilités familiales, mais ce n'est pas le cas des personnes qui n'ont leur(s) enfant(s) qu'une partie des vacances scolaires.

Une personne en **emploi** au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale.

La **PCS Ménage** est une grille d'analyse de la société du point de vue des ménages, combinant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et de son éventuel conjoint. Cette grille complète l'approche conventionnelle classant les ménages selon une personne de référence du ménage (suivant différents critères possibles). Elle permet de rendre compte des différentes situations de l'activité professionnelle au sein des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres, et plus généralement d'une multiplicité de ressources au niveau du ménage lui-même. En particulier, la PCS Ménage rend bien compte de la hiérarchie des situations économiques. Tous les individus sont positionnés dans l'échelle socioprofessionnelle, en considérant le dernier emploi pour les personnes qui ne sont plus en emploi. Le soin aux enfants et la répartition des tâches qui en découle étant, au moins en partie, organisés à l'échelle du ménage, il s'agit d'un des phénomènes pour lesquels cette nomenclature permet un gain explicatif.

La PCS Ménage comprend sept groupes, dont six sont mobilisés dans cette étude. Il s'agit des ménages à dominante cadre (regroupant les couples de cadres ou les cadres avec des professions intermédiaires), à dominante intermédiaire (couple de profession intermédiaire, profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant, ou encore cadre avec employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint), à dominante employée (profession intermédiaire avec ouvrier, employé, inactif ou sans conjoint, ou couple d'employés), à dominante petit indépendant (petit indépendant avec employé, ouvrier, petit indépendant, inactif ou sans conjoint), à dominante ouvrière (ouvrier en couple avec ouvrier ou employé), monoactif d'employé ou ouvrier (employé ou ouvrier sans conjoint ou en couple avec inactif), ou inactifs. Les inactifs ou chômeurs ayant déjà travaillé sont classés dans la PCS de leur dernier emploi. Les « petits indépendants » regroupent les agriculteurs exploitants, les artisans et les commerçants, mais pas les chefs d'entreprise de plus de dix personnes, qui sont intégrés au groupe des cadres. Pour plus d'information sur cette nomenclature, voir [Amossé et Cayouette-Remblière \(2022\)](#).

► Sources

L'enquête **Emploi** permet de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France, auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.). Chaque année, un module complémentaire, d'initiative européenne (Eurostat) et subventionné par l'Union européenne () est posé à un sous-échantillon. En 2025, ce module porte sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et sert de base à cette étude. Ce module est réalisé dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, permettant à terme des comparaisons européennes (à la date de parution de cet ouvrage, les chiffres au niveau européen n'ont pas été publiés). Cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.

Le choix a été fait de réduire le champ de l'étude aux personnes âgées de 25 à 54 ans en raison de faibles parts de personnes concernées par des responsabilités familiales dans les autres tranches d'âge. Ce champ englobe ainsi 95 % des personnes de 18 à 64 ans ayant des responsabilités familiales. Dans ce champ, 7 % des personnes ayant des responsabilités familiales sont aussi aidantes auprès d'un adulte. Pour ces enquêtés concernés par les deux situations, il n'est pas possible de distinguer les conséquences et difficultés qui renvoient aux charges parentales de celles qui relèvent de la situation d'aidant.

► Pour en savoir plus

- **Algava É., Bloch K.**, « L'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes », in Femmes et hommes, l'égalité en question, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Amossé T., Cayouette-Remblière J.**, « Une nouvelle nomenclature, la PCS ménage », in Économie et Statistique n° 532-33, Insee, juillet 2022.
- **Askenazy P., Di Nallo U., Ramajo I., Thiounn C.**, « Télétravail et présentiel : le travail hybride, une pratique désormais ancrée dans les entreprises », Insee Analyses n° 105, mars 2025.
- **Beatriz M., Erb L.-A.**, « Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ? », Dares Analyses n° 65, novembre 2024.
- **Bentoudja L., Razafindranovona T.**, « Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes », Insee Première n° 1795, mars 2020.
- **Blavet T., Caenen Y., Guedj H., Roy D.**, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne », Études et Résultats n° 1286, Drees, décembre 2023.
- **Buisson G., De La Rosa G.**, « Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles », Études et Résultats n° 1169, Drees, novembre 2020.
- **Drees**, « Taux d'emploi des femmes et des hommes selon le nombre et l'âge des enfants », Rapport d'évaluation des politiques de protection sociale (REPSS), édition 2025.
- **Erb L.-A., Olivia T., Breda T., Tô M.**, « Après la naissance d'un enfant, les conditions de travail diffèrent entre les pères et les mères », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Esteban L.**, « L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères », Études et Résultats n° 1298, Drees, mars 2024.
- **Fontaine R., Pailhé A., Remillon D.**, « Tensions entre vie privée et vie professionnelle : qui sont les plus exposés ? », Population & Sociétés n° 637, octobre 2025.
- **Makhzoum S.**, « L'amélioration du marché du travail depuis 2015 a-t-elle aussi concerné les personnes qui en sont habituellement éloignées ? », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Pailhé A., Solaz A.**, « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? », Travail, genre et sociétés, Vol. n° 24(2), pp. 29-46, éditions La Découverte, 2010.